

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES**Séance du mardi 10 octobre 2023**

Date convocation :	<i>dix octobre deux mille vingt-trois, à 14h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUYEYROL</i>
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	Présent(e)s : Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, Fanny JACQUART, Rémy MONET, François ROUYEYROL
Votants : 10	
Pour : 10	Absent(e)s et représenté(e)s: Charles ALDROVANDI représenté par Rémy MONET, Isabelle BENOIT représentée par François ROUYEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Patrick ROY représenté par Fanny JACQUART
Contre : 0	
Abstentions : 0	Excusé(e)s:
	Absent(e)s:
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Remplacement d'un agent temporaire faisant fonction d'Adjoint technique pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie.

Le Maire expose à l'Assemblée délibérante que compte tenu de l'arrêt maladie de l'agent d'accueil du village de gîtes, il convient de recruter un Adjoint technique à temps complet en remplacement, afin d'assurer le bon fonctionnement de la structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de recruter un Adjoint technique à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur un temps complet jusqu'au retour de l'agent d'accueil du village de gîtes qui est en arrêt maladie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes et les documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture

le ...17/10/2023

et publié ou notifié

RF
Préfecture

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/10/2023
048-214800195-DE_136_2023-DE